

# Séance du mercredi 12 avril 2017

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le trente-et-un mars deux mil dix-sept.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

**Présents** : Mesdames COMBEAU Karine, KERMARREC Nathalie, Liane GAUCHER, COUILLEAUD-TROCHUT Emilie, Messieurs BARUSSEAU Fabrice, BEGEY Jean-Marie, ANDRÉ Laurent, BONNEAU Bruno, VION Francis et TAUNAY Miguel.

**Absente** : Mme Jeannine GROMADA.

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Francis VION.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2017**
- 2- **Approbation du Compte de Gestion 2016 dressé par le Comptable du Trésor**
- 3- **Approbation du compte Administratif 2016**
- 4- **Affectation du résultat 2016**
- 5- **Vote du taux des taxes locales**
- 6- **Vote de la proposition de budget primitif 2017**
- 7- **Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2017**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 08 mars 2017 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Approbation du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, comptable du Trésor**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3) Approbation du compte Administratif 2016**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement    |                   | Ensemble          |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                             | Dép./Besoin       | Recet./Exc.       | Dép./Besoin       | Recet./Exc.       | Dép./Besoin       | Recet./Exc.       |
| Résultats reportés          |                   | 26 468,81         | -20 662,44        |                   | -20 662,44        | 26 468,81         |
| Opérations de l'exercice    | 172 026,77        | 206 031,66        | 164 266,88        | 176 580,65        | 336 293,65        | 382 612,31        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>172 026,77</b> | <b>232 500,47</b> | <b>143 604,44</b> | <b>176 580,65</b> | <b>315 631,21</b> | <b>409 081,12</b> |
| Résultats exercice 2016     | 34 004,89         | 0,00              | 0,00              | 12 313,77         |                   | 0,00              |
| Restes à réaliser           | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>172 026,77</b> | <b>232 500,47</b> | <b>143 604,44</b> | <b>176 580,65</b> | <b>315 631,21</b> | <b>409 081,12</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> | <b>34 044,89</b>  | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       | <b>12 313,77</b>  |                   | <b>46 358,66</b>  |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4) Affectation du résultat 2016**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé, le 12 avril 2017, le Compte Administratif pour l'année 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 60 473,70 € ;

- \* Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un besoin de financement à la section d'investissement s'élevant à 8 348,67 € ;
- \* Considérant l'état des restes à réaliser est néant ;
- \* Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017 ;

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2017, le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 8 348,67 € ;
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 52 125,03 €.

### **5) Vote du taux des taxes locales**

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux des taxes d'habitation et foncière sur le bâti à hauteur de 0,5 point pour la première et 1 point pour la seconde. La recette supplémentaire générée (2 828 €) donnerait un peu plus de souplesse dans la gestion de la section de fonctionnement. Cela permettrait également d'anticiper une future hausse qui faudra nécessairement appliquer, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix « pour » et deux voix « contre » de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation ..... 11,03 % (+0,5 point)
- Taxe foncière sur le bâti ..... 15,98 % (+1 point)
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 56,41 %

*Détail du vote :*

- 8 « pour » : *Mesdames COMBEAU Karine, COUILLEAUD-TROCHUT Emilie, GAUCHER Liane, Messieurs BARUSSEAU Fabrice, TAUNAY Miguel, ANDRÉ Laurent, VION Francis et BONNEAU Bruno.*

- 2 « contre » : *BEGEY Jean-Marie et KERMARREC Nathalie*

### **6) Vote de la proposition de budget primitif 2017**

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 257 088,03 €
- pour la section d'investissement : 228 391,03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017.

### **7) Questions diverses**

7-1) Demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en place d'un sentier d'interprétation avec une aire d'accueil

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un sentier d'interprétation qui sera constitué de deux circuits de randonnée pédestre, mettant en avant, pour l'un la biodiversité présente sur la commune ; et pour l'autre les producteurs viticoles. Les deux seront ponctués des éléments du patrimoine communal (l'église, les lavoirs, les fours à pain). Tout au long du parcours seront disposés différents panneaux d'information sur l'ensemble des thèmes évoqués ci-dessus, racontant l'histoire de Villars-les-Bois et ses différentes

richesses. Plusieurs zones seront aménagées en aires de pique-nique.

Ce projet a pour but de mettre en valeur la commune par le biais d'un sentier d'interprétation. Car il est constaté depuis plusieurs années une présence importante de randonneurs sur la commune. Nous souhaitons également rendre la commune plus attractive et développer son économie locale.

Un espace d'accueil sera aménagé en contre-bas de l'Eglise, point de départ des deux circuits, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il servira également de point de rencontre et de lieu d'exposition lors des manifestations ponctuelles.

Le coût prévisionnel s'élève à 95 343,20 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter les services du département pour obtenir une participation financière au titre des amendes de police.

| <i>Collectivité</i>                                                       | <i>Taux</i>  | <i>Montants HT</i> |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------|
| Conseil Départemental :<br><i>Amendes de Police (40 % de 41 753,10 €)</i> | soit 17,51 % | 16 701,24 €        |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de réaliser cet aménagement ; de solliciter le département de la Charente-Maritime ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

#### 7-2- Amortissement des subventions d'équipement

Vu les travaux réalisés en 2014 et 2015 par le Département de la Charente-Maritime au lieu-dit Popegrain et Chez Bruneaud,

Vu la somme engagée par la commune d'un montant de 23 692,28 €,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant l'obligation d'amortir les subventions d'équipement,

Monsieur le Maire propose d'amortir la somme de 23 692,28 € en 5 années soit :

- 2017 : 4 738 €
- 2018 : 4 738 €
- 2019 : 4 738 €
- 2020 : 4 738 €
- 2021 : 4 740,28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'amortir la somme de 23 692,28 € sur cinq années à partir de l'exercice 2017 ; la somme correspondante sera prévue chaque année au budget en dépense de fonctionnement (compte 681) et en recette d'investissement (compte 280413).

#### 7-3- Demande de subvention pour des travaux d'urgence sur la voirie communale

Monsieur le Maire fait part des travaux d'urgence à réaliser sur la voirie communale. En effet, les voies communales n°41, 36, 35, 34 sont très endommagées suite aux intempéries de ces dernières années.

L'estimation des travaux qui seront réalisés en régie avec les agents et le matériel du SIVOM ce Migron-Villars les Bois-Le Seure s'élève à 18 189,35 € HT (21 827,22 € TTC).

Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour une commune de 270 habitants avec de faibles ressources et un budget modeste.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de ces voies communales sur 3,151 km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'estimation des travaux pour un montant HT de 18 189,35 € HT ;
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### 7-4- Eclairage public

##### *\* demande à Berlouze*

Monsieur Arnaud HERMENT et Mme Amandine GERVAIS demande la possibilité d'installer un point lumineux devant leur maison située à Berlouze - 56 chemin de Font Dormant. La commission Voirie se rendra sur place pour évaluer le besoin.

##### *\* à Chautabry*

Le devis pour l'installation d'un nouveau point lumineux au niveau de l'abri-bus de Chautabry s'élève à 325,44 € à la charge de la commune. C'est une dépense indispensable pour maintenir l'abri-bus à cet endroit. Plusieurs enfants sont amenés à fréquenter cette ligne de ramassage scolaire. Avis favorable du conseil municipal.

##### *\* Chez Bruneaud*

L'éclairage public sera remanié dans ce village dans le cadre de l'étude pour la mise en sécurité de la traverse.

#### 7-5- Réunion publique

Monsieur le Maire propose d'organiser la réunion publique annuelle qui permet de faire un bilan avec la population. Elle est fixée au vendredi 23 juin 2017 à 19h00 à la salle des fêtes. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion. Les invitations seront distribuées à tous les habitants.

#### 7-6- Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2018

Monsieur le Maire indique que le tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2018 aura lieu jeudi 04 mai 2017 à partir de 9h00 à la salle des fêtes de Chaniers. Un représentant de chaque commune du canton doit être présent. Monsieur Francis VION se porte volontaire pour assister à cette réunion.

#### 7-7- Concours des Villes et Villages Fleuris

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée pour la participation de la commune au concours des Villes et Villages Fleuris 2017. Avis favorable du conseil municipal.

#### 7-8- autres informations

##### *\* Monsieur le Maire*

- Indique que Monsieur Joël RULLIER, locataire du logement 5 rue de l'Eglise, propose de repeindre le préau si la commune lui fournit la peinture. Le conseil est d'accord sur le principe. La décision définitive sera donnée au vue du chiffrage des fournitures.

- informe que la commune de Migron recherche une table supplémentaire pour agrandir sa table actuelle de réunion du conseil. Il a proposé la table qui est à étage et n'est plus utilisée par notre conseil. Il demande l'avis de l'assemblée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable ; demande une compensation en échange, à la discrétion de la commune de Migron.

\* *Miguel TAUNAY*

- indique à l'assemblée le programme de voirie envisagée pour cette année. Monsieur le Maire précise qu'il faut traiter les routes autour de Chez Lunaud en priorité. Elles sont très dégradées.

\* *Bruno BONNEAU*

- donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADELFA qui a eu lieu le 08 avril et à laquelle il a assisté. Il met à disposition le document récapitulatif à consulter.

\* *Liane GAUCHER*

- présente l'avancement du projet du sentier d'interprétation.

- indique que les époux GRENIER ont donné une vitrine d'exposition pour y présenter un échantillon des découvertes réalisées lors des fouilles archéologiques qui ont eu lieu en 2008 dans leur terrain à Fontbelle.

- demande que le fossé qui longe la parcelle ZA69 sur laquelle pousse de nombreuses orchidées soit reprofilé afin que l'eau ne pénètre le moins possible sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h30 et ont signé au registre les membres présents.